

VILLE DE FOS-SUR-MER
Hôtel de Ville
Avenue René Cassin
BP 5
13371 FOS-SUR-MER Cedex

V/réf. :
N/réf. : 190706 EVE_001

**A l'attention de Monsieur le Maire de
Fos sur Mer**

Marseille, le jeudi 20 juillet 2006

**Objet : Déclaration d'ouverture de Chantier – Centre de traitement des déchets ménagers
avec valorisation énergétique**

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint la déclaration d'ouverture de Chantier en trois exemplaires.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de
mes sentiments distingués.

Luis de la Parte

Directeur Projet EveRé

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

cerfa
N° 46-0394

1/1

Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement

Dès L'OUVERTURE DE CHANTIER (1) la présente déclaration établie en TROIS exemplaires par le bénéficiaire du permis de construire doit-être :

- soit DÉPOSÉE contre décharge à la mairie de la commune où la construction est entreprise,
- soit ENVOYÉE au MAIRE par pli recommandé d'avis de réception postal.

EN CAS D'OPÉRATION DIVISÉE EN TRANCHES, CHAQUE TRANCHE FERA L'OBJET D'UNE DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER.

Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

bénéficiaire : **EYERE SAS**

adresse : **1140 Avenue Albert Einstein
34935 Montpellier Cedex 09**

représenté par : **M. Claude SAINT-JOLY**

nature des travaux : **CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

adresse des travaux : **MÉNAGERS AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
ZIP SECTEUR CABAN SUD FOS SUR MER**

permis de
construire N° : **PC 130 39056-0058**

surface hors œuvre brute : **70906** m²

surface hors œuvre nette : **2847** m²

Nb de bâtiments : **16**

Nb de logements : **—**

Destination : **CENTRE DE TRAITEMENT**

JE DÉCLARE LE CHANTIER OUVERT DEPUIS LE : **01** | **08** | **2006** POUR :

jour mois année



LA TOTALITÉ DES TRAVAUX

qui ont fait l'objet du permis de construire
dont les références sont rappelées ci-dessus.

EN CAS DE CONSTRUCTION

DE

PLUSIEURS LOGEMENTS
indiquer le nombre de logements
par type de financement

D'UNE

MAISON INDIVIDUELLE
cocher simplement
la case correspondante

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

☐

☐

☐

☐

NATURE DU FINANCEMENT

PRÊT EN ACCÉSSION À LA PROPRIÉTÉ
(P.A.P.)

PRÊT LOCATIF AIDÉ
(P.L.A.)

PRÊT CONVENTIONNÉ
(P.C.)

AUTRE
MODE DE FINANCEMENT



UNE TRANCHE DES TRAVAUX

qui ont fait l'objet du permis de construire
dont les références sont rappelées ci-dessus.

CONTENU DE LA TRANCHE COMMENCÉE

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS : 1 1 1 1

LOCAUX NON DESTINÉS À L'HABITATION

SURFACE HORS ŒUVRE NETTE (2) : 1 1 1 1 1 1 1 1 m²

INDIQUER CI-DESSOUS
LE NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS
PAR TYPE DE FINANCEMENT

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

(1) Article R. 421-40 du code de l'urbanisme. ON ENTEND PAR OUVERTURE DE CHANTIER :
- Les installations de palissades autour du chantier,
l'arrivée du matériel,
les premiers travaux de terrassement, etc.

Le **18 juillet 2006**
Signature du bénéficiaire :

(2) Indiquer la surface hors œuvre BRUTE pour les travaux agricoles.

ATTENTION : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfection toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L. 362-3 et R. 362-3 du Code du travail.

Au moment de l'ouverture de chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance DOMMAGE-OUVRAGES : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

DANS LE DÉLAI DE 90 JOURS à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au bureau du cadastre ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Cette déclaration ne concerne pas les bâtiments agricoles. Elle permet de bénéficier de l'exonération temporaire de la taxe foncière de 2, 10 ou 15 ans. Si le propriétaire n'effectue pas cette déclaration, il perdra le bénéfice de cette exonération.

CADRE RÉSERVÉ AU MAIRE

TRANSMIS À

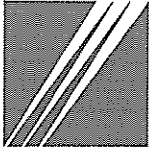
☐ Monsieur le Préfet (Direction Départementale de l'Équipement) ;

☐ Monsieur le Président de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), le cas échéant.

OBSERVATIONS :

Le
Signature du maire :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la commune du lieu de construction.



Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

cerfa
N° 46-0394

1/1

Dès L'OUVERTURE DE CHANTIER (1) la présente déclaration établie en TROIS exemplaires par le bénéficiaire du permis de construire doit-être :

- soit DÉPOSÉE contre décharge à la mairie de la commune où la construction est entreprise,
- soit ENVOYÉE au MAIRE par pli recommandé d'avis de réception postal.

EN CAS D'OPÉRATION DIVISÉE EN TRANCHES, CHAQUE TRANCHE FERA L'OBJET D'UNE DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER.

Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

bénéficiaire : EVERE SAS

adresse : 1140 Avenue Albert Einstein
34935 MONTPELLIER CEDEX 09

représenté par : M. Claude Saint Joly

nature des travaux : CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS

adresse des travaux : MENAGERS AVEC VALORISATION ENERGETIQUE
ZIP SECTEUR CABANSUD FOSSURMER

permis de
construire N° : PC130390560058

surface hors œuvre brute : 70906 m²

surface hors œuvre nette : 2847 m²

Nb de bâtiments : 16

Nb de logements : —

Destination : CENTRE DE TRAITEMENT

JE DÉCLARE LE CHANTIER OUVERT DEPUIS LE : 01 08 2006 POUR :
jour mois année



LA TOTALITÉ DES TRAVAUX

qui ont fait l'objet du permis de construire
dont les références sont rappelées ci-dessus.

EN CAS DE CONSTRUCTION

DE

PLUSIEURS LOGEMENTS
indiquer le nombre de logements
par type de financement

D'UNE

MAISON INDIVIDUELLE
cocher simplement
la case correspondante

1 1 1 1

☐

1 1 1 1

☐

1 1 1 1

☐

1 1 1 1

☐

NATURE DU FINANCEMENT

PRÊT EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ
(P.A.P.)

PRÊT LOCATIF AIDÉ
(P.L.A.)

PRÊT CONVENTIONNÉ
(P.C.)

AUTRE
MODE DE FINANCEMENT



UNE TRANCHE DES TRAVAUX

qui ont fait l'objet du permis de construire
dont les références sont rappelées ci-dessus.

CONTENU DE LA TRANCHE COMMENCÉE

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS : 1 1 1 1

LOCAUX NON DESTINÉS À L'HABITATION

SURFACE HORS ŒUVRE NETTE (2) : 1 1 1 1 1 1 m²

INDIQUER CI-DESSOUS
LE NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS
PAR TYPE DE FINANCEMENT

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

(1) Article R. 421-40 du code de l'urbanisme. ON ENTEND PAR OUVERTURE DE CHANTIER :
- Les installations de palissades autour du chantier,
l'arrivée du matériel,
les premiers travaux de terrassement, etc.

Le 18 juillet 2006

Signature du bénéficiaire :

(2) Indiquer la surface hors œuvre BRUTE pour les travaux agricoles.

ATTENTION : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L. 362-3 et R. 362-3 du Code du travail.

Au moment de l'ouverture de chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance DOMMAGE-OUVRAGES : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

DANS LE DÉLAI DE 90 JOURS à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au bureau du cadastre ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Cette déclaration ne concerne pas les bâtiments agricoles. Elle permet de bénéficier de l'exonération temporaire de la taxe foncière de 2, 10 ou 15 ans. Si le propriétaire n'effectue pas cette déclaration, il perdra le bénéfice de cette exonération.

CADRE RÉSERVÉ AU MAIRE

TRANSMIS À

☐ Monsieur le Préfet (Direction Départementale de l'Équipement) ;

☐ Monsieur le Président de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), le cas échéant.

OBSERVATIONS :

Le

Signature du maire :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la commune du lieu de construction.

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

cerfa
N° 46-0394

1/1

Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement

Dès L'OUVERTURE DE CHANTIER (1) la présente déclaration établie en TROIS exemplaires par le bénéficiaire du permis de construire doit-être :

- soit DÉPOSÉE contre décharge à la mairie de la commune où la construction est entreprise,
- soit ENVOYÉE au MAIRE par pli recommandé d'avis de réception postal.

EN CAS D'OPÉRATION DIVISÉE EN TRANCHES, CHAQUE TRANCHE FERA L'OBJET D'UNE DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER.

Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

bénéficiaire : **EVERE SAS**

adresse : **1140 avenue Albert Einstein**

34935 Montpellier Cedex 09 FRANCE

représenté par : **M. Claude Saint Joly**

nature des travaux : **CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS**

adresse des travaux : **MENAGERS AVEC VALORISATION ENERGETIQUE**

ZIP SECTEUR CABAN SUD FOS SUR MER

permis de
construire N° : **PC130390560058**

surface hors œuvre brute : **70906** m²

surface hors œuvre nette : **2847** m²

Nb de bâtiments : **16**

Nb de logements : **—**

Destination : **CENTRE DE TRAITEMENT**

JE DÉCLARE LE CHANTIER OUVERT DEPUIS LE : **10/11/2006** POUR :

jour mois année

☒ LA TOTALITÉ DES TRAVAUX

qui ont fait l'objet du permis de construire
dont les références sont rappelées ci-dessus.

EN CAS DE CONSTRUCTION

DE

PLUSIEURS LOGEMENTS
indiquer le nombre de logements
par type de financement

D'UNE

MAISON INDIVIDUELLE
cocher simplement
la case correspondante

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

☐

☐

☐

☐

NATURE DU FINANCEMENT

PRÊT EN ACCESION À LA PROPRIÉTÉ
(P.A.P.)

PRÊT LOCATIF AIDÉ
(P.L.A.)

PRÊT CONVENTIONNÉ
(P.C.)

AUTRE
MODE DE FINANCEMENT

☐ UNE TRANCHE DES TRAVAUX

qui ont fait l'objet du permis de construire
dont les références sont rappelées ci-dessus.

CONTENU DE LA TRANCHE COMMENCÉE

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS : 1 1 1 1

LOCAUX NON DESTINÉS À L'HABITATION

SURFACE HORS ŒUVRE NETTE (2) : 1 1 1 1 1 1 m²

INDIQUER CI-DESSOUS
LE NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS
PAR TYPE DE FINANCEMENT

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

1 1 1 1

(1) Article R. 421-40 du code de l'urbanisme. ON ENTEND PAR OUVERTURE DE CHANTIER :
- Les installations de palissades autour du chantier,
l'arrivée du matériel,
les premiers travaux de terrassement, etc.

Le **18 Juillet 2006**

Signature du bénéficiaire :

(2) Indiquer la surface hors œuvre BRUTE pour les travaux agricoles.

ATTENTION : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L. 362-3 et R. 362-3 du Code du travail.
Au moment de l'ouverture de chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance DOMMAGE-OUVRAGES : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

DANS LE DÉLAI DE 90 JOURS à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au bureau du cadastre ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Cette déclaration ne concerne pas les bâtiments agricoles. Elle permet de bénéficier de l'exonération temporaire de la taxe foncière de 2, 10 ou 15 ans. Si le propriétaire n'effectue pas cette déclaration, il perdra le bénéfice de cette exonération.

CADRE RÉSERVÉ AU MAIRE

TRANSMIS À

☐ Monsieur le Préfet (Direction Départementale de l'Équipement) ;

☐ Monsieur le Président de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), le cas échéant.

OBSERVATIONS :

Le

Signature du maire :



ENVOI D'UN OBJET RECOMMANDÉ
AVEC **AVIS DE RÉCEPTION**
RA 3783 5037 3FR



RA 3783 5037 3FR

TAUX DE RECOMMANDATION R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

Cadre réservé au service

Présentation le

Distribution le

Signature du destinataire :

Date	Prix	Contre-Remboursement	Nature de l'objet

DESTINATAIRE

LETTRE ☒

COLIS ☐

Mairie de Fos-sur-Mer
ATTN. M. Le Maire
Avenue René Cassin
BP 5 - 13371 Fos-sur-Mer
Cedex

EXPÉDITEUR

EVERE SAS Site de Marseille
171 Bis Cheuin de la Madoque
ville
13002 Marseille

UTILISER UN STYLO A BILLE / APPUYER FORTEMENT

PREUVE DE DISTRIBUTION

AVIS DE PASSAGE

PREUVE DE DÉPÔT

RECOMMANDÉ AR

RCS PARIS 556 000 000